

## DÉLIBÉRATIONS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D61-2017

Séance du 28 septembre 2017 – Convocation du 19 septembre 2017

Compte rendu affiché le 6 octobre 2017

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

**Présents :**

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Christine PERRIN, Tameur GUENNAT, Nadine DUPLOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Patrick RACHAS, Vincent VIVO.

**Absents représentés**

Hélène SORREL-DUNAND par Gisèle COIN ; Marc GRAZIANA par Xavier LAURE ; Michel HU par Michel MATHEY ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	25
Exprimés	25

**Objet : Approbation de la programmation 2017-2018 du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité et du Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents**

Dans le cadre de sa politique éducative, la commune de Neuville-sur-Saône est engagée dans un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) ainsi que dans le Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents en partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiales (CAF) du Rhône.

Ces dispositifs cofinancés par la Ville et la CAF du Rhône permettent la mise en place d'actions d'accompagnement à la scolarité pour les enfants de 6 à 16 ans et de soutien à la parentalité avec la participation des établissements scolaires et des associations locales.

La synthèse de la programmation 2017/2018 du CLAS et du Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents est la suivante :

	Coût total prévisionnel des actions	Coût net pour la commune	Autres participations		Autres financements : P.R.E, Apport de l'association.	Mise à disposition de personnel	Valorisation du Bénévolat
			Caf du Rhône	Participation usagers			
C.L.A.S	44 552€	13 547€	7 327€	5 725€	4 267€	1 110 €	12 576€
R.E.A.AP	6 530€	3 500€	2 950€		80€		
<b>Total</b>	<b>51 082€</b>	<b>17 047€</b>	<b>10 277€</b>	<b>5 725€</b>	<b>4 347€</b>	<b>1 110€</b>	<b>12 576€</b>

Dans le cadre de cette programmation, il convient de conclure avec chaque association retenue une convention cadre de partenariat et de financement, jointe en annexe, définissant leur intervention et leur engagement.

Le montant de la subvention prévisionnelle allouée au regard des actions programmées par l'association partenaire qui intervient dans ce dispositif figure dans le tableau ci-dessous.

Les modalités de la collaboration ainsi l'organisation des versements sont précisées dans la convention de partenariat annexée à la présente délibération.

ASSOCIATIONS	C.L.A.S : montant de la Subvention prévisionnelle 2016/2017
C.S.F : Accompagnement scolaire et soutien à la parentalité	7 588 €
TOTAL	7 588 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget communal,
- VU le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité,
- **PRECISE que ces dépenses figurent à l'article 6574 du Budget Communal,**
- **VALIDE la programmation du dispositif CLAS et du Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents,**
- **AUTORISE Madame le Maire à solliciter les financements permettant la réalisation des actions 2015-2016,**
- **VALIDE l'attribution des subventions allouées dans le cadre de ce dispositif,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer les conventions de partenariat,**
- **AUTORISE Madame le Maire à prendre toute mesure relative à l'application de la présente décision.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 28 septembre 2017  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 04/10/2017
- Publication ou affichage le 05/10/2017

Valérie GLATARD, Maire.



*Valérie Glatard*



*Valérie Glatard*